

COMMUNIQUE

Montpellier, le 30 juillet 2019

Chiffre d'affaires semestriel 2019 : 22,2 M€ en hausse de 93%

Mint Energie : x 2,3

La société **Budget Telecom** publie un chiffre d'affaires semestriel de 22,2 M€ en progression de +93% par rapport au chiffre d'affaires du 30 juin 2018. L'offre d'électricité verte représente désormais près de 90% de l'activité de Budget Telecom.

Repli limité de l'activité Télécoms

Sur les 6 premiers mois, le chiffre d'affaires des activités **Télécom B to C** ressort à 2,4 M€ contre 2,8 M€ à période comparable. Ce repli limité et anticipé reflète la focalisation de la stratégie du Groupe sur son offre Energie. Le chiffre d'affaires du semestre a ainsi été réalisé avec un investissement commercial limité sur un marché des télécoms très concurrentiel. Des actions commerciales ponctuelles devraient être entreprises au cours du 2nd semestre afin de favoriser le lancement de l'offre Mint Mobile « package 2 en 1 : Telecom + Energie » dont le lancement est désormais prévu à l'automne 2019 pour profiter d'un contexte tarifaire plus favorable.

Poursuite de l'acquisition clients dans un contexte de prix exigeant

Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2019 du pôle Energies s'élève à 19,8 M€ ⁽¹⁾ contre 8,7 M€ au 30 juin 2018, soit des ventes multipliées par 2,3. La société a réalisé au 1^{er} semestre 2019 un chiffre d'affaires approchant celui réalisé sur les 12 mois de l'exercice 2018. Cette performance est d'autant plus remarquable que dans un contexte général de prix d'achat de l'énergie élevé, Budget Telecom a volontairement réduit son rythme d'acquisition de nouveaux clients sur le semestre afin de limiter l'impact des prix sur ses marges. Le semestre a également été consacré :

- au renforcement d'organisation et des systèmes d'information afin d'accompagner la forte croissance du Groupe,
- à la recherche d'un actionnaire de référence permettant notamment de disposer de moyens supplémentaires au service de sa stratégie d'acquisition clients et de l'extension la notoriété de sa marque Mint Energie dans un contexte plus favorable à l'acquisition massive de clients. Dans cette perspective, le Groupe a levé avec succès 3,23 M€ dans le cadre d'une opération d'augmentation de capital par placement

privé en accueillant au capital de Budget Telecom, la Holding Gay, acteur majeur des énergies renouvelables,

- au développement des offres commerciales initialement prévues en début d'année et dont le lancement a été volontairement décalé en juin pour profiter à plein des conditions de marché plus favorables au 2nd semestre.

Le Groupe rappelle en effet qu'au second semestre, il devrait profiter de deux événements qui lui permettront d'accélérer l'acquisition clients tout en appréciant ses marges. Il s'agit de :

- l'augmentation des tarifs réglementés de vente de l'Electricité (TRVE), depuis le 1^{er} juin 2019 avec une hausse des prix de plus de 5,9% TTC puis à compter du 1^{er} août 2019 avec une seconde hausse de 1,26% TTC ;
- la mise en œuvre d'un nouveau contrat d'approvisionnement à partir du 1^{er} juillet à des tarifs bien plus avantageux.

Kaled Zourray, Président de Budget Telecom déclare : « *Ce premier semestre témoigne de l'engouement persistant pour notre offre Mint. Nous avons privilégié le parrainage pour accélérer nos prises de parts de marché en profitant de notre excellente image sur le secteur. Après le lancement de l'offre pro en mai, nous devrions profiter du décollage de notre nouvelle offre d'électricité verte Premium nommée « 100% Smart & Green » lancée en juin 2019. Rappelons que l'électricité verte Premium est achetée directement à des producteurs français et assorties de ses Garanties d'Origine, assurant ainsi une traçabilité de l'énergie produite* ».

- (1) Le chiffre d'affaires du pôle Energies intègre 5,3 M€ d'impôts et taxes que Budget Telecom collecte légalement pour le compte de tiers. Il est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) et TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel) et par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), instaurée par la loi NOME au 1^{er} janvier 2011 qui a remplacé les Taxes Locales. Ces taxes sont facturées au client final mais le redevable est le fournisseur d'énergie. Dès lors, comme pour toute entreprise du secteur, il convient de faire apparaître comptablement ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes.

Prochain rendez-vous

Résultats du 1^{er} semestre 2019 – 30 septembre 2019

BUDGET TELECOM

Coté sur Euronext Growth by Euronext™ ISIN : FR0004172450

Code mnémonique : ALBUD - www.budget-telecom.com